

EXIGENCES DU MINISTÈRE pour L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT

Suite à une inspection du Ministère, voici des précisions concernant l'administration de médicaments :

- Il doit être dans son **contenant original**
- Doit être **identifié au nom de l'enfant**
- Doit porter une **date d'expiration**

ATTENTION

Le Ministère considère les crèmes hydratantes et les baumes à lèvres au même titre que des médicaments.

Le contenant d'un médicament prescrit comporte une date de d'expiration. L'étiquette que le pharmacien a apposée sur celui-ci en comporte une aussi. **La première des deux dates qui arrive à échéance est donc prise en considération...**

À NOTER : Une crème hydratante ou un baume à lèvres ne peut qu'hydrater! Ça ne doit pas avoir la prétention de «réparer» ou «régénérer» ou «...»même pas de FPS.

La gestion des crèmes hydratantes et baumes à lèvres étant devenue très complexe. Nous vous suggérons d'en appliquer, en cas de nécessité.

Il est primordial de transcrire **le nom exact du médicament prescrit** sur l'autorisation parentale d'administration des médicaments.

Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament

Nom du prestataire de service de garde : Mireille Laterreur

Nom du parent : Louise Lépine

Nom de l'enfant : Xavier Bouchard

Nom du médicament : **Crème solaire pour enfants OU crème solaire**

Instructions pour l'administration :

Une mince couche au besoin

Durée de l'autorisation : Du : 22 mars 2017 Au : jusqu'au départ de l'enfant

Signature du parent : *Louise Lépine* Date : 22 mars 2017

Nom du médicament :

Salbutamol Inscrire le nom du médicament pas la marque de commerce PAS VENTOLIN OU POMPE BLEUE...

Instructions pour l'administration :

2 inhalations aux 4 heures au besoin

Durée de l'autorisation : Du : 22 mars 2017 Au : 22 mars 2018

Signature du parent : *Louise Lépine* Date : 22 mars 2017

Nom du médicament :

Salbutamol Inscrire le nom du médicament pas la marque de commerce PAS VENTOLIN OU POMPE BLEUE...

Instructions pour l'administration :

2 INHALATIONS aux 4 heures **pendant 10 jours**

Durée de l'autorisation : Du : 22 mars 2017 Au : 31 mars 2017

Votre autorisation est valide pour 10 jours seulement. Si les symptômes reviennent, il faudra une nouvelle prescription et le parent devra redonner son autorisation.

Signature du parent : *Louise Lépine* Date : 22 mars 2017

Ou

Nom du médicament :	Baume à lèvres	Aucune autre appellation	DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE PARENT
Dans son contenant original, identifié au nom de l'enfant et contenant une date d'expiration			
Instructions pour l'administration :	Une mince couche au besoin		
Durée de l'autorisation : Du :	22 mars 2017	Au :	à la fin de la fréquentation
Signature du parent :	<i>Louise Lepine</i>	Date :	22 mars 2017
Nom du médicament :	Solutions nasales salines	DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE PARENT	
Dans son contenant original, identifié au nom de l'enfant et contenant une date d'expiration			
Instructions pour l'administration :	Suivre les indications inscrites sur le contenant		
Durée de l'autorisation : Du :	22 mars 2017	Au :	à la fin de la fréquentation
Signature du parent :	<i>Louise Lepine</i>	Date :	22 mars 2017
Nom du médicament :	Crème pour l'érythème fessier	On doit retrouver cette appellation sur le contenant	
Instructions pour l'administration :	Une mince couche au besoin		
Durée de l'autorisation : Du :	22 mars 2017	Au :	à la fin de la fréquentation
Signature du parent :	<i>Louise Lepine</i>	Date :	22 mars 2017
Nom du médicament :	Crème hydratante	Aucune autre appellation	DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE PARENT
Dans son contenant original, identifié au nom de l'enfant et contenant une date d'expiration			
Instructions pour l'administration :	Une mince couche au besoin		
Durée de l'autorisation : Du :	22 mars 2017	Au :	à la fin de la fréquentation
Signature du parent :	<i>Louise Lepine</i>	Date :	22 mars 2017